

Les employés municipaux prêts à saisir la justice

Une cinquantaine d'employés municipaux de Cuges-les-Pins a participé, hier, à un mouvement de grève pour manifester leur colère. Ils ont en effet réagi à l'annonce, lors du dernier conseil municipal par les élus de la majorité, que plusieurs emplois (contrats d'avenir et CDD) allaient être supprimés et que trois départs en retraite ne seraient pas remplacés. "Les principaux intéressés n'ont pas été avertis, et le syndicat n'a pas été informé", souligne Martine Borel, déléguée syndicale CGT. *Sans ces personnels, les services ne peuvent plus fonctionner! Logiquement, le fonctionnement des services doit être débattu et validé en comité technique, or celui-ci n'a pas été réuni!"*

Une annonce qui intervient, de plus, dans un climat particulièrement tendu, depuis plusieurs mois, entre élus et personnel municipal, et encore dégradé à la suite des articles parus dans la presse la semaine dernière concernant le vote des orientations budgétaires du



Ils étaient une cinquantaine, hier matin, à manifester devant les portes de la mairie. / PHOTO J.S.

CCAS et l'achat d'un véhicule par la commune (lire *La Provence* du 26 mars). "Le maire a menacé les services de lancer une enquête administrative pour savoir si la facture a été communiquée, il a convoqué des agents, les a soumis à des interrogatoires... détaille Martine Borel. Depuis deux ans, les ordres et les contre-ordres se succèdent, pres-

sion et mépris sont le quotidien des employés qui sont pris en otages dans des guerres de pouvoir entre les élus. De plus, le personnel est dénigré pour manipuler l'opinion publique. Le Comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (CHSCT) devrait être saisi mais il aurait dû être mis en place depuis deux ans et ce n'est pas le cas,

"Nous sommes prêts à saisir le tribunal administratif pour faire valoir nos droits."

alors que c'est une obligation légale. Nous sommes prêts à saisir le tribunal administratif pour faire valoir nos droits".

Reçus par le maire, Bernard Destrost, dans l'après-midi, les représentants syndicaux ont obtenu quelques avancées concernant les emplois: un contrat a été prolongé jusqu'en 2017, un autre jusqu'en 2018, et deux jusqu'à fin 2016; une prime de 411 € bruts va être attribuée, ainsi qu'une prime de 100 € par mois pour 2017; trois CDD seront transformés en CDI et pour les cinq autres emplois, une réponse leur sera donnée sous quinze jours.

Frédérique GROS

Contacté, le maire n'a pas encore répondu à notre demande d'entretien.